



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

22 avril 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 22 avril 2025 à l'hôtel de ville à 19 h 30, à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Marc Charest, Nelson Gagnon, Nelson Simard et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire.

Sont également présents Nicolas Leclerc, directeur général et M^e Marie-Claude Gagnon, greffière.

Absence justifiée de monsieur André Coulombe, conseiller.

Trois (3) personnes assistent aux délibérations du conseil.

2025-186

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-187

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 AVRIL 2025

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-188

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 14 AVRIL 2025

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la commission permanente du 14 avril 2025 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la commission permanente mentionnée au préambule soit adopté, tel que transmis, et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-189

APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 22 AVRIL 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

D'approuver les dépenses selon le sommaire des listes des montants payés et à payer pour la période du 8 au 22 avril 2025 (liste numéro CM 2025-07), comportant les numéros de chèques de 31 517 à 31 686 et les paiements par transmission électronique :

➤ Montant total des dépenses : 1 212 846,32 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2025-190

DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT VM-256-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VM-256 PORTANT SUR LA QUALITÉ DE VIE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SOUS-SECTION 7 RELATIVES À LA DÉCLARATION DE CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX ET ORDONNANCES À L'ÉGARD DES PROPRIÉTAIRES OU GARDIENS DE CHIENS

Le maire, M. Eddy Métivier, fait les mentions requises suivantes :

- **Objet** : modifier certains articles de la sous-section 7 du règlement VM-256 relatives à la déclaration de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens
- **Portée** : s'applique à toute personne (propriétaire et gardien) possédant ou gardant un chien

Considérant que, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Eddy Métivier, lors de la présentation du projet de règlement numéro VM-256-10, a fait mention de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Le conseiller ANDRÉ COULOMBE dépose le projet de règlement numéro VM-256-10.

Le conseiller ANDRÉ COULOMBE donne un avis de motion du règlement numéro VM-256-10 qui sera soumis pour adoption à une séance subséquente révisant certains articles **de la sous-section 7** du Règlement VM-256 portant sur la qualité de vie.

2025-191

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-62-123 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL VM-62 – MODIFICATION DE L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE SAINT-JÉRÔME, AJOUT D'ARRÊTS « TOUTES DIRECTIONS » À L'INTERSECTION DES RUES SAINT-PIERRE ET DU BON-PASTEUR

Considérant que l'avis de motion et le dépôt du règlement numéro VM-62-123 ont été donnés à la séance ordinaire du 7 avril 2025 par le conseiller Nelson Gagnon, et que le projet de règlement a été présenté par le maire, monsieur Eddy Métivier, à cette même date;

Considérant qu'au cours de cette présentation, et conformément aux modalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture, le *Règlement VM-62-123 modifiant le règlement général VM-62* afin d'y modifier l'interdiction de stationnement sur une partie de l'avenue Saint-Jérôme et d'ajouter des arrêts « toutes directions » à l'intersection des rues Saint-Pierre et du Bon-Pasteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-192

ADOPTION DU RÈGLEMENT VM-220-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VM-220 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro VM-220-28 a été donné par le conseiller Mario Hamilton à la séance ordinaire du 7 avril 2025, lequel a également déposé le projet de règlement lors de la même séance;

Considérant qu'au cours de cette présentation, et conformément aux modalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'objet de ce règlement et sa portée ont été mentionnés par le maire, M. Eddy Métivier;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture et par les présentes, le règlement numéro VM-220-28 modifiant les annexes A, B et C du règlement VM-220 établissant la tarification des services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

RESSOURCES HUMAINES

2025-193

EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE EN GÉNIE CIVIL

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane embauche madame Servane Claudet à titre de stagiaire en génie civil au taux horaire de 22 \$ pour une période de seize (16) semaines à compter du 2 septembre 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-194

EMBAUCHE D’UNE ÉTUDIANTE À LA PISCINE

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine l’embauche de madame Marilie Coll à titre d’assistante-sauveteuse au taux horaire de 17,25 \$ et de monitrice de natation au taux horaire de 20,25 \$, et ce, depuis le 27 mars 2025, date d’entrée en fonction.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-195

EMBAUCHE ÉTUDIANTES AU CAMP DE JOUR –
COORDONNATRICE, COORDONNATRICE ADJOINTE ET
ANIMATRICE

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine les embauches suivantes et conformément à la Politique d’embauche et de conditions de travail des emplois étudiants :

Nom de l’étudiante	Fonction	Taux horaire	Début de l’emploi
Florence Bourget	Coordonnatrice au camp de jour	21,35 \$	12 avril 2025
Isabelle Labrie	Coordonnatrice adjointe au camp de jour	20,35 \$	
Marika McMullen	Monitrice au camp de jour	18,85 \$	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-196

MODIFICATIONS À LA POLITIQUE D’EMBAUCHE ET CONDITIONS
DE TRAVAIL POUR LES EMPLOIS ÉTUDIANTS

Considérant que la Ville souhaite ajouter une classification d’emploi étudiant et améliorer les salaires étudiants;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adopte la grille salariale modifiée, selon ce qui est proposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

TRÉSORERIE

2025-197

ENTENTE FINANCIÈRE AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ) POUR LES COÛTS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2025

Considérant qu'un amendement au contrat signé entre la Ville de Matane et Éco Entreprises Québec est nécessaire afin de pouvoir inclure les coûts quant au tri et conditionnement des matières recyclables jusqu'au 31 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, l'amendement à l'entente financière avec Éco Entreprises Québec, pour le tri et le conditionnement des matières recyclables, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

TRAVAUX PUBLICS

2025-198

BUDGET 2025 – DÉNEIGEMENT – TRANSFERT

Modifiée par la résolution 2025-468
adoptée le 2 octobre 2025

Considérant qu'en 2025, un budget a été prévu pour les activités de déneigement;

Considérant les précipitations importantes des dernières semaines;

Considérant les besoins de location de camions et de machineries;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane transfère une somme de 300 000 \$ dans le poste budgétaire 02-330-00-513 pour la location de camions et de machineries, ainsi qu'une somme de 45 000 \$ dans le poste budgétaire pour les carburants. De combler ces augmentations de dépenses en augmentant les revenus de banque et placements du même montant (01-261-00-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-199

CLUB DE GOLF DE MATANE – SOPFIM – ÉPANDAGE CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE – PROTOCOLE D'ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant qu'une requête a été transmise par le Club de golf de Matane afin que des arrosages soient effectués dans le but de contrôler les dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

Considérant que des traitements ont été réalisés au cours des dernières années;

Considérant que la SOPFIM a transmis une proposition pour procéder à un arrosage d'insecticide biologique en 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, le protocole d'entente avec la SOPFIM, dans le but de réaliser des épandages aériens d'insecticide biologique afin de contrôler les dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur les boisés situés sur le terrain de golf, pour la somme de 5 416,20 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-200

SECTEUR PETIT-MATANE – DÉNEIGEMENT – LOCATION D'UN ESPACE POUR LA MACHINERIE – RENOUVELLEMENT ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville effectue en régie le déneigement des chemins du secteur Petit-Matane;

Considérant que des véhicules de déneigement sont notamment affectés exclusivement à ce secteur;

Considérant que le garage municipal situé sur l'avenue Saint-Jérôme, construit à la fin des années 60, n'a pas été conçu pour répondre aux besoins actuels de la Ville, notamment en ce qui concerne l'espace d'entreposage de la machinerie;

Considérant que la Ville ne possède aucun bâtiment dans le secteur de Petit-Matane répondant aux besoins et permettant d'abriter la machinerie lourde requise pour effectuer les opérations de déneigement;

Considérant que pour des raisons d'efficacité et de rapidité d'interventions, il est préférable de localiser la machinerie affectée au déneigement près des secteurs concernés ainsi qu'à l'intérieur de bâtiments chauffés;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le renouvellement de l'entente actuelle pour période de trois (3) ans, soit entre l'automne 2025 et le printemps 2028, avec l'entreprise Coffrage Jydo inc. quant à la location d'une partie du bâtiment sis au 40, chemin des Bassins, sur le lot 4 363 768 du cadastre du Québec, pour une superficie d'environ 150 mètres carrés, selon les conditions convenues et établies entre les parties et autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-201

TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE RANGS – PROPOSITIONS – SECTIONS VISÉES

Considérant qu'un budget de 150 000 \$ a été prévu afin de procéder à des travaux de pavage sur des routes rurales en 2025;
Considérant qu'une analyse a été effectuée;

Considérant qu'une liste de secteurs a été établie;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le Service des travaux publics à procéder à des travaux de resurfaçage sur les sections de routes identifiées, pour un montant maximal estimé à environ 150 000 \$, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-202

**FOURNITURE, TRANSPORT ET PRÉPARATION DES ABRASIFS –
APPEL D'OFFRES PUBLIC – ANALYSE DE LA SOUMISSION –
REJET DE LA SOUMISSION**

Considérant qu'un appel d'offres public a été tenu quant à la fourniture et le transport des abrasifs;

Considérant qu'une entreprise a déposé une soumission;

Considérant que l'analyse a été effectuée;

Considérant que le prix soumis est nettement plus élevé que l'estimation des coûts;

Considérant que la Ville doit veiller à la saine administration des dépenses publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public « Fourniture d'abrasifs – contrat de 5 ans (2025-2029) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-203

**AMÉNAGEMENTS CYCLABLES UNIDIRECTIONNELS – RUES
SAINT-JEAN ET FOURNIER**

Considérant que des requêtes ont été transmises concernant les aménagements cyclables unidirectionnels et la gestion des stationnements sur la rue Saint-Jean et la rue Fournier;

Considérant que différentes options ont été identifiées;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane, dans le secteur des rues Saint-Jean et Fournier, mette en place les modifications proposées selon les plans proposés quant au marquage au sol pour le stationnement en bordure de rue, l'acquisition de la signalisation requise et la piste cyclable, pour une somme d'environ 30 000 \$, le tout financé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2025-204

COÛTS SUPPLÉMENTAIRES – RECOUVREMENT DE LA CELLULE N° 3 – LET

Considérant qu'un contrat pour le recouvrement de la cellule n° 3 du LET a été adjugé à l'entreprise Terexcavation Grant inc.;

Considérant qu'il manquait plus de matières résiduelles pour atteindre le profil final et que nous l'avons décelé en cours d'exécution;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane accepte le paiement des travaux supplémentaires à l'entreprise Terexcavation Grant inc., et ce, dans le cadre des travaux de recouvrement de la cellule n° 3 du LET, au montant de 27 609,08 \$, plus les taxes applicables, le tout financé sur l'excédent de fonctionnement affecté au LET, pour la part de la Ville, soit 19 528 \$, et le revenu reporté LET, pour la part à la charge des villages de La Matanie, soit 9 458 \$.

Que la Ville de Matane procède aux amendements suivants :

- Augmenter la dépense du poste budgétaire 02-451-20-522 de 28 986 \$;
- Augmenter le revenu fiscal de l'excédent de fonctionnement affecté au LET pour Matane de 19 528 \$ dans le poste budgétaire 03-510-00-005;
- Augmenter le revenu afférent à l'utilisation du revenu reporté LET pour les villages de 9 458 \$ dans le poste budgétaire 01-231-45-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-205

MANDAT À LA FQM – ACCOMPAGNEMENT EN RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN(E) AGENT(E) DE LIAISON – CPS

Considérant que la Ville de Matane est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

Considérant que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

Considérant que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2025 sont de 140 \$ à 220 \$;

Considérant l'opportunité pour la Ville de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane mandate le Service en ressources humaines et relations de travail ainsi que les Services juridiques de la FQM afin qu'ils conseillent et appuient la Ville, le cas échéant, en matière de

ressources humaines et relations de travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur selon une banque d’heures établie au montant de 1 400 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d’emprunt VM-368.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-206

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – DEMANDE ENVIRONNEMENTALE – ÉMISSAIRE BERNIER-CAOQUETTE

Considérant qu’un mandat d’accompagnement pour une demande d’autorisation ministérielle avait été octroyé à la firme Pesca Environnement en 2022 dans le cadre du projet de construction d’un émissaire pluvial sur les rues Bernier et Caouette;

Considérant que des activités additionnelles ont été requises afin de répondre aux questions du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le paiement des honoraires supplémentaires à la firme Pesca Environnement, au montant de 3 020,25 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d’emprunt VM-324.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-207

ENTENTE DE SERVICES 2025-2030 – CLUB DE YACHT DE MATANE

Considérant que la Ville de Matane souhaite mandater le Club de yacht de Matane afin de réaliser certaines tâches en son nom;

Considérant que le Club de yacht de Matane est l’organisme tout désigné pour assumer ce rôle, en fonction de sa proximité des installations visées;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, l’entente de services 2025-2030 avec le Club de yacht de Matane, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-208

CONVENTION AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS – PROJET ECHO 1975-2025 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville a reçu un montant de 10 000 \$ de la Caisse populaire Desjardins;

Considérant la convention à signer entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, la Convention de partenariat – Symposium de sculpture 2025 avec la Caisse populaire Desjardins, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

DIRECTION GÉNÉRALE

2025-209

NON-RECONDUCTION DU FINANCEMENT DU PROGRAMME RÉNO-RÉGION – APPUI À LA FQM

Considérant la lettre de la FQM datée du 27 mars 2025 et adressée au Premier ministre du Québec, M. François Legault, concernant la non-reconduction du financement du programme Réno-Région dans le budget 2025-2026;

Considérant que le programme Réno-Région a pour objectif d’aider financièrement les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées qui vivent en milieu rural, à effectuer des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence;

Considérant que la gestion de ce programme est confiée aux municipalités régionales de comté (MRC) et est disponible pour les municipalités de moins de 15 000 habitant(e)s ainsi que pour les citoyen(ne)s qui ne sont pas desservis par un réseau d’aqueduc ou d’égouts;

Considérant que la MRC de La Matanie livre le programme Réno-Région pour son territoire et partage son personnel accrédité avec la MRC de La Haute-Gaspésie;

Considérant que, depuis 2022, ce sont 47,3 M\$ qui ont été investis dans des toitures qui coulent, des fenêtres en très mauvais état ou autre défaut majeur, dans 2 449 projets d’intervention avec une subvention moyenne de 19 309 \$;

Considérant qu’au cours des deux dernières années, ce sont 440 000 \$ qui ont bénéficié à 32 ménages à faibles ou à modestes revenus dans la MRC de La Matanie;

Considérant que ce programme permet de maintenir des personnes dans leur logement, dans des milieux où l’offre de logements abordables ou subventionnés est limitée;

Considérant que le maintien d’une offre en logements privés est essentielle dans un contexte national de pénurie de logements, laquelle est particulièrement sévère dans l’agglomération de recensement de Matane où le taux d’inoccupation était de 0,5 % en octobre 2024;

Considérant que la FMQ évalue, à plus de mille, le nombre de ménages vulnérables inscrits sur les listes d’attente des municipalités

responsables du programme Réno-Région, dont treize ménages en Matanie;

Considérant que, si rien n'est fait, à partir du 1^{er} avril 2025, les ménages vulnérables seront sans appui financier pour faire face à des travaux majeurs à leur logement dans un contexte inflationniste;

Considérant que la suspension du programme en mars 2025 a également un impact sur les budgets municipaux 2025, lesquels ont été adoptés à l'automne précédent;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane demande au gouvernement du Québec de remettre en place, au cours de la présente année, le financement du programme Réno-Région et d'appuyer les démarches de la FQM auprès du Premier ministre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-210

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la présente séance soit levée à 20 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

La greffière,

Le maire,

M^e Marie-Claude Gagnon

Eddy Métivier